



Etablissement Catholique
Maternelle – Ecole – Collège
Lycée Général & Technologique,
Lycée Professionnel
Enseignement Supérieur
Centre de Formation Continue

ECOLE LA SALLE

Adresse postale : B.P. 50165 - 84008 AVIGNON CEDEX 1

Tél. : 04.90.14.56.56 – Fax : 04.90.14.56.66

E-mail : secretariat@lasalle84.org

Site : www.lasalle84.net

La Salle Avignon site Centre-ville :
9 rue notre Dame des 7 douleurs – AVIGNON

La Salle Avignon site St Géniest
1 Chemin de St Géniest – AVIGNON

Circulaire de rentrée des classes

A LIRE TRES ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER

Chers Parents,

Au démarrage des vacances d'été, il faut déjà penser à la prochaine rentrée scolaire et l'objet de ce courrier est de vous apporter toutes les informations utiles.

Notre volonté est de permettre la réussite de tous, dans un cadre constructif et responsable. L'éducation est toujours une œuvre collective et je tiens à vous remercier de votre adhésion au projet d'établissement qui est un gage de réussite et de cohérence éducative.

C'est bien « ensemble et par association » que nous arrivons à rendre votre jeune acteur de sa propre construction humaine, spirituelle et intellectuelle.

Toute l'équipe éducative de l'ensemble scolaire La Salle-Avignon se joint à nous pour vous souhaiter d'excellentes vacances.

NB : les parents qui auraient décidé de ne pas nous confier leur enfant, sont instamment priés de nous en informer par retour de courrier.

Le Chef d'Etablissement,
Coordonnateur
F. LEVASSEUR

La Cheffe d'Etablissement,
E. HELLEU

L'Adjoint au Chef d'Etablissement,
Responsable de la Pastorale,
E. LESPAGNOL

A) INFORMATIONS GENERALES

☒ Structures de l'établissement

- ◆ - Chef d'Etablissement coordonnateur M. LEVASSEUR
- ◆ - Chef d'Etablissement du 1^{er} degré..... Mme HELLEU
- ◆ - Adjoint au chef d'Etablissement responsable de la pastorale..... M. LESPAGNOL
- ◆ - Responsable du pôle social, attachée de gestion Mme CANTAGREL
- ◆ - Responsable du pôle financier, économiste M. MOLINER
- ◆ - Secrétariat de Direction..... Mme BERTRAND
- ◆ - Secrétariat Vie Scolaire Ecole site Centre-ville Mme JEANJEAN
- ◆ - Secrétariat et Vie scolaire Ecole site St GENIEST..... Mme KHAZNAGI ou Mme DUMAS
- ◆ - Comptabilité Mmes TOURBILLON, LUNET & GRANGIER
- ◆ - Standard et Accueil Mme GONZALEZ –M. AUDOYER
- ◆ - Infirmerie Mme COLLIGNON
- ◆ - Cadre éducatif site Centre-ville..... Mme PEYRON
- ◆ - Cadre éducatif chargé des absences école/collège site C.ville M. LICHERON
- ◆ - Assistante d'éducation site Centre-ville Mme LANCIA
- ◆ - Assistante d'éducation site St Géniest Mme DUCHAUSOY
- ◆ - animateur en pastorale Mme BEAUD et M. AMISI

Notre établissement :

- appartient à l'Enseignement Catholique du Vaucluse,
- est sous Tutelle LASALLIENNE, exprimant à la fois nos racines, notre tradition éducative, s'appuyant sur l'esprit et l'œuvre de Saint Jean-Baptiste de La Salle,
- se veut, avec le concours de tous :
 - un **lieu de travail** où chacun réussit suivant ses aptitudes dans un "cadre" favorisant le climat de travail,
 - un **lieu d'éducation** à tout niveau suivant l'âge,
 - un lieu possible de **proposition** ou **d'éducation de la Foi Chrétienne** dans le respect de la démarche de chacun.

N.B : le STANDARD fonctionne tous les jours de 07h30 à 18h45 sauf le vendredi fermeture à 18h30. L'établissement est fermé les samedis et dimanches.

☒ **Suivi pédagogique :**

Afin de sauvegarder la qualité de la relation et la disponibilité de l'enseignant, il est préférable de prendre rendez-vous par écrit sur le CARNET DE CORRESPONDANCE.

Les résultats des contrôles continus sont portés sur le LIVRET DE COMPETENCES (L.S.U.) qui doit être visé par les parents directement sur le site PRONOTE.

☒ **Des activités, des animations, des services :**

Des activités facultatives pourront être proposées moyennant participation des familles, nous veillerons à ce que leur coût reste raisonnable.

☒ **Des instances indispensables à la vie de notre établissement :**

1. **L'A.P.E.L.** (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) – Présidente : **Mme CRET.**

- ◆ s'investit dans l'aspect "festif" (loto, kermesse...), éducatif (bibliothèque, sorties) et dans les commissions de travail de l'établissement,
- ◆ est présente et propose des thèmes d'actions au sein du Conseil d'Etablissement,
- ◆ participe au conseil d'administration de l'O.G.E.C.,
- ◆ peut également avoir un rôle d'animation et de réflexion au niveau de tous les parents,
- ◆ organise une rencontre annuelle pour son Assemblée Générale (Le 02/10/2018 à 18H30)

2. **L'O.G.E.C.** (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) où se retrouvent des parents et qui gère l'établissement en lien avec le chef d'établissement et son équipe. Chaque année en décembre, se tient l'assemblée générale – Président : **M. ANDREANI.**

☒ **L'assurance Scolaire :**

L'établissement ayant souscrit un contrat de groupe, tous les élèves sont pris en charge pour la durée de l'année scolaire y compris les vacances. Cette assurance n'intervient qu'après la sécurité sociale et la mutuelle complémentaire des familles. A l'occasion de chaque déclaration d'accident à l'infirmerie, une feuille donnant toutes les précisions sera distribuée.

La rentrée des classes des élèves est fixée au LUNDI 03 SEPTEMBRE 2018

Accueil des élèves sur la cour

à 8h15 (site Centre-ville) sortie à 16h00

à 8h30 (site de St Géniest) sortie à 16h30

◇ **Important** : La rentrée des classes sera échelonnée selon le document ci-joint pour les PS (petite section).

LES ELEVES APPORTERONT TOUTES LEURS FOURNITURES CE JOUR-LA

Afin de ne pas perturber les activités des élèves et pour respecter la réglementation et les exigences du plan Vigipirate toujours en cours, **nous demandons aux parents qui viennent chercher leurs enfants, de bien vouloir attendre DEVANT L'ENTREE**, de ne pas circuler sur les cours et ne pas rester discuter sur les cours. Nous vous demandons de ne pas bloquer les accès de l'établissement avec vos véhicules.

☒ **Etude et garderie du soir** : De 17 h à **18 h**, les élèves de l'école peuvent bénéficier d'une garderie et/ou d'une étude surveillée.

Pour nous permettre d'organiser ce service dans les meilleures conditions, nous demandons aux parents intéressés de remplir les documents d'inscription joints.

La garderie et l'étude du soir comprenant le goûter (forfait pour l'année) de **17 h 00 à 18 h 00**291 €

L'inscription à la garderie et l'étude engage les parents à laisser les enfants jusqu'à 18h00 précises. Tout enfant non récupéré pour 17h00 sera envoyé en garderie ou en étude qui sera facturée à l'unité

Cette étude et la garderie fonctionnera normalement à partir du lundi 03 septembre 2018.

Horaires à respecter rigoureusement :

SEMAINE DE 4 JOURS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Site Centre-ville : Accueil à partir de 7h50

Horaires de classes de 8h15 / 12h00 – 13h30 à 16h00

Site St Géniest : Accueil à partir de 7h30

Horaires de classes de 8h30 / 11h45 – 13h30 à 16h30

CALENDRIER DES CONGES SCOLAIRES - ANNEE 2018-2019 :

- Congés de Toussaint :	du vendredi	19/10/18 après la classe	au lundi	05/11/18 au matin
- Congés de Noël :	du vendredi	21/12/18 après la classe	au lundi	07/01/19 au matin
- Congés d'hiver :	du vendredi	08/02/19 après la classe	au lundi	25/02/19 au matin
- Congés de printemps :	du vendredi	05/04/19 après la classe	au mardi	23/04/19 au matin
- Pont de l'ascension :	du mardi	28/05/19 après la classe	au lundi	03/06/19 au matin
- Congés d'été :	du mardi	02/07/19 après la classe.		

☒ Repas :

Les repas peuvent être pris à l'unité dans la limite des places disponibles au prix de **7.00 €**.

Au Centre-ville, les parents doivent **créditer le compte repas à l'avance**. Une boîte à lettres est réservée à cet usage sous le préau à côté de l'accueil (demander des enveloppes mises à disposition à cet usage à l'accueil).

Site Centre-ville : Repas occasionnels des externes : les élèves externes peuvent occasionnellement prendre un repas au self, il est alors nécessaire de faire **créditer à l'avance sa carte self** (de plusieurs repas à la fois si possible).

Site St Géniest : Repas occasionnels des externes : il faut acheter un ticket au Secrétariat.

☒ La demi-pension : par défaut, la facturation de la demi-pension est établie sur 4 repas par semaine. Toutefois, de manière à pouvoir s'adapter à l'emploi du temps des parents, il est possible, en début d'année, de choisir les jours de la semaine (au minimum 2) où l'élève prendra son repas dans l'établissement et sera donc considéré comme demi-pensionnaire. Ce choix doit impérativement intervenir avant le vendredi 21 septembre 2018 par écrit à la Directrice de l'Ecole et déposé au secrétariat de vie scolaire. Il sera définitif et identique pour chaque semaine de l'année.

☒ Absences : l'assiduité scolaire est une obligation ainsi que la **ponctualité**. Les élèves ne peuvent s'absenter que pour des raisons d'impérieuse nécessité et non de commodité familiale ou autre. **Toute absence prévisible doit être au préalable autorisée par la Direction.**

APRES UNE ABSENCE, L'ELEVE DOIT PRESENTER SON CARNET DE CORRESPONDANCE, DATE, SIGNE PAR LES PARENTS ET POURVU DU MOTIF JUSTIFIANT L'ABSENCE AVANT DE RENTRER EN CLASSE.

Les parents changeant de coordonnées personnelles ou professionnelles , de situation familiale doivent nous en tenir informés immédiatement .

L'ETABLISSEMENT N'AUTORISE PAS LES DEPARTS EN VACANCES OU WEEK-END ANTICIPES. DE MEME, LES RENDEZ-VOUS CHEZ LE DENTISTE OU AUTRES PRATICIENS, SE PRENNENT EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE.

☒ Education physique et sportive : la tenue de sport est obligatoire : tee-shirt aux couleurs de l'établissement (*remis aux enfants courant septembre*), short et survêtement (saison froide), chaussures de sport.

Il est rappelé que les cours d'EPS font partie de l'horaire normal des élèves. A ce titre, les parents n'en **demandent** la dispense que pour des **motifs sérieux**. Une demande de dispense de longue durée doit être justifiée par un certificat médical.

☒ **Objets trouvés** : le trop grand nombre d'objets trouvés nous incite à rappeler aux parents de manière pressante que TOUT ce qui appartient à l'enfant **doit être marqué au nom entier** : objets scolaires, vêtements... Nous insistons pour que la perte soit signalée immédiatement à un responsable.

☒ **Vols** : si le vol est, hélas, une éventualité, il appartient à chacun de ne pas laisser traîner ses affaires. Le plus souvent, l'appréciation "on m'a volé..." est injustifiée, recouvrant en fait une négligence. Cependant tout élève convaincu de vol sera très sévèrement sanctionné.

☒ **Objets interdits** : les objets de valeurs (montres, stylos, bracelets, vêtements trop luxueux, etc...) sont interdits dans l'établissement, de même que tout ce qui peut être dangereux (cutters, médicaments...) et les transistors, baladeurs et jeux électroniques.

☒ **Fournitures spécifiques à l'Ecole :**

Le cahier de textes et de correspondance - un seul document- que **tout élève du CP au CM 2 doit toujours avoir dans son cartable. Il est le lien entre la famille et l'école.**

Les manuels scolaires sont fournis à tous les élèves de l'Ecole. Une participation forfaitaire est incluse dans la contribution demandée aux familles.

Du fait du prêt de ces livres, l'élève doit en prendre soin et penser que d'autres élèves, pendant plusieurs années, auront à les utiliser. La perte d'un livre entraîne son remboursement intégral. Un contrôle ponctuel interviendra pendant l'année.

ACOMPTE et PRELEVEMENTS

➤ N'OUBLIEZ PAS DE VERSER VOTRE ACOMPTE AU MOIS D'AOUT ◀

Paiement mensuel et trimestriel : l'acompte est à verser courant août 2018. Il doit correspondre à un mois si vous avez opté pour le paiement mensuel, et à un trimestre si vous avez opté pour le paiement trimestriel.

CLASSE DE MATERNELLE de PS à GS	PAIEMENT MENSUEL	PAIEMENT TRIMESTRIEL
Scolarité	73,70 €	246,00 €
Scolarité + ½ pension 4 jours 3 jours	156,20 € 135,50 €	521,00 € 452,00 €

CLASSE DU PRIMAIRE du CP au CM2	PAIEMENT MENSUEL	PAIEMENT TRIMESTRIEL
Scolarité	84,00 €	280,00 €
Scolarité + ½ pension 4 jours 3 jours	168,00 € 146,70 €	560,00 € 489,00 €

La facture annuelle sera éditée durant le mois d'octobre 2018. Elle tiendra compte de cet acompte versé en août 2018 ainsi que des arrhes versées lors de l'inscription ou la réinscription. De plus, nous vous rappelons que les frais inhérents au thème ou projet classe de votre enfant seront également portés sur la facture. Les mensualités ou trimestrialités seront donc mises à jour à compter de novembre 2018.

Prélèvement automatique mensuel : ne faites pas de chèque : le 1^{er} prélèvement sera effectué le 15 août 2018.

Prélèvement automatique trimestriel : ne faites pas de chèque : le 1^{er} prélèvement sera effectué le 10 septembre 2018.